Nations Unies S/PV.8096



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8096e séance

Lundi 13 novembre 2017, à 16 h 35
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Li Yongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Melki
	Japon	M. Akahori
	Kazakhstan	Mme Bozzhigitova
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Lundkvist
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Rivas

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

17-37967 (F)





La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité tient maintenant une cinquième séance pour élire un membre de la Cour internationale de Justice, en procédant à de nouveaux tours de scrutin afin de pourvoir le siège resté vacant.

Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder au vote?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, Mme Melikbekyan (Fédération de Russie) et M. Bondiuk (Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Je rappelle aux membres du Conseil que seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles, et que tout bulletin de vote sur lequel figurera plus d'un nom sera déclaré nul.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	1
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Dalveer Bhandari	5
M. Christopher Greenwood	9

M. Christopher Greenwood a donc obtenu la majorité requise au Conseil de sécurité. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 51e séance plénière de l'Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire le candidat pour pourvoir le siège resté vacant à la Cour internationale de Justice, M. Dalveer Bhandari a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale. »

Par conséquent, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue requise dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité.

Aucun candidat n'ayant réuni la majorité absolue des voix tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour, le Conseil va procéder à une sixième séance afin d'organiser de nouveaux tours de scrutin pour pourvoir le siège resté vacant.

En conséquence, je vais lever la séance du Conseil de sécurité et immédiatement ouvrir la sixième séance du Conseil de sécurité pour procéder à un nouveau tour de scrutin afin d'élire un candidat.

La séance est levée à 17 h 5.